

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Compte-rendu du

Conseil Municipal du 29 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 Avril à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 22 Avril s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle des Fêtes, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - SAUVAGE Joël - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - MORTREUX Jean-Marc - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - SCHERER Murielle - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - DEPRET Annabelle - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Excusés ayant donné procuration :

NICODEME Hervé	à	SCHERER Murielle
DAMIEN Jean-Marc	à	ZOCCALI Claudine
DUDKOWIAK Claudine	à	HOUREZ Dominique
FILMOTTE Mathieu	à	BARBIEUX Julien

Absents : HOUREZ Pauline - KERN Claudine - LASSELIN Marie-Jeanne - VALIN Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien

17h45 : Arrivée de Mesdames KERN Claudine et HOUREZ Pauline au point n°3 relatif au règlement intérieur du Cimetière Communal.

18H00 : Arrivée de Madame LASSELIN Marie-Jeanne en fin de séance.

ORDRE DU JOUR

FINANCES – PERSONNEL COMMUNAL

- 1- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MUNICIPALES 2021
- 2- TARIFS DE LA REGIE MONETIQUE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

DIVERS

- 3- REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE COMMUNAL
- 4- REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE
- 5- ALSH -ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Julien BARBIEUX est nommé Secrétaire de séance.

Afin de respecter les règles sanitaires liées à la crise actuelle, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de tenir la réunion en huis clos.

Le Conseil Municipal accepte à l'Unanimité.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs remarques quant aux Procès-Verbaux des séances des 25 Mars et 12 Avril 2021.

Aucune observation n'étant formulée, ceux-ci-ci sont adoptés à l'Unanimité.

FINANCES – PERSONNEL COMMUNAL

- 1- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MUNICIPALES 2021

L'Assemblée se prononce sur les diverses demandes de subvention étudiées en Commission de Finances du 8 Avril 2021, comme suit :

Désignation de l'Association	Subvention 2021 dont participation vin d'honneur de 40 €	Total subvention 2021	Nombre de voix
Article 6574 du BP 2021			
Activités Physiques d'entretien	435,00	435,00	Abstentions: 4 /NPPPV*:1/ Pour: 18
Amicale des anciens sapeurs pompiers	700,00	700,00	Abstentions: 4 /NPPPV*:1 /Pour: 18
Association des Amis des Ecoles d'HERIN	300,00	300,00	Abstentions: 4/ NPPPV*:7 /Pour: 12
CAPER	306,00	306,00	Abstentions: 4 / Pour: 19
Chasse Détente et Pêche	195,00	195,00	Abstentions: 4 /NPPPV*:1 /Pour: 18
Club Amicale du 3ème age	362,00	362,00	Abstentions: 4 /NPPPV*:2/ Pour: 17
Coopérative école F. J. Curie	1 000,00	1 000,00	Abstentions: 4 /Pour: 19
Coopérative école G. Péri	1 000,00	1 000,00	Abstentions: 4 /Pour: 19
Coopérative Ecole Mixte	1 310,00	1 310,00	Abstentions: 4 /Pour: 19
Femmes Solidaires	630,00	630,00	Abstentions: 4 /Pour: 19
FJEP Basket	3 120,00	4 120,00	Abstentions: 4 /Pour: 19
Subvention exceptionnelle si pas aide licences par FFBB	1 000,00		
FNACA	415,00	415,00	Abstentions: 4 /Pour: 19
Harmonie Batterie Fanfare Municipale	3 360,00	3 360,00	Abstentions: 4/ NPPPV*:2 /Pour: 17
Hérin's Eagles Country	265,00	265,00	Abstentions: 4 /Pour: 19
Hérin USTT	648,00	648,00	Abstentions: 4 /Pour: 19
Les amis de la pétanque Hérinoise	500,00	700,00	Abstentions: 4 /Pour: 19
Subvention exceptionnelle	200,00		
Les Mains Agiles	300,00	300,00	Abstentions: 4 /Pour: 19
Les p'tits poucets	200,00	200,00	Abstentions: 4/ NPPPV*: 1/ Pour: 18
Société colombophile	565,00	565,00	
Société de Chasse "Les Montagnes"	190,00	190,00	Abstentions: 5/ Pour: 18
Société de Chasse d'Hérin	325,00	325,00	Abstentions: 4 /Pour: 19
Total		17 326,00	
Budget		35 000,00	
Reste		17 674,00	
Article 657362 du BP 2021			
Subvention au CCAS		60 000,00	Abstentions: 4 /Pour: 19

2- TARIFS DE LA REGIE MONETIQUE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux tarifs de la Régie Monétique qui seront mis en place à compter du 1^{er} Septembre 2021, joints en annexe.

Le Conseil Municipal procède au vote comme suit :

Abstention : 1

Contre : 4

Pour : 18

DIVERS

3- REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE COMMUNAL

17h45 : Arrivée de Mesdames KERN Claudine et HOUREZ Pauline

Le Conseil Municipal est désormais composé de : 21 présents et 4 procurations, soit 25 votants.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le nouveau Règlement Intérieur du Cimetière Communal.

4- REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

L'Assemblée se prononce favorablement à l'Unanimité sur le projet du nouveau Règlement intérieur du Restaurant Scolaire Municipal.

5- ALSH -ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Suite à l'avis Favorable de la Commission Enfance, Jeunesse du 19 Avril 2021, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'Unanimité la délibération modificative portant sur l'organisation et le fonctionnement des ALSH.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

- Signature d'un contrat de location entretien d'une machine à affranchir avec la société PITNEY BOWES à LA PLAINE SAINT DENIS pour une durée de 5 ans et un coût annuel de 576 euros.

18H00 : Arrivée de Madame LASSELIN Marie-Jeanne

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les comptes-rendus des réunions des commissions municipales suivantes :

- Fêtes du 16 Mars 2021
- Finances du 8 Avril 2021
- Enfance Jeunesse du 19 Avril 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.

Le Secrétaire de séance,

Julien BARBIEUX



Le Maire,

Jean-Paul COMYN



REGIE MONETIQUE TARIFS

		Accueil de loisirs extrascolaire : Tarif par semaine, repas compris		Accueil de Loisirs extrascolaire : Tarif à la journée, repas compris		Accueil périscolaire et péricentre : Tarif à la 1/2 heure commencée et ALSH pour les enfants relevant d'un PAI
		Maternels	Primaires	Maternels	Primaires	
< 5 500	1 enfant	31,00 €	31,50 €	6,20 €	6,30 €	0,50 €
	2ème et en plus	30,00 €	30,50 €	6,00 €	6,10 €	0,45 €
	1 enfant extérieur	90,00 €	90,50 €	18,00 €	18,10 €	1,25 €
	2ème extérieur et en plus	89,00 €	89,50 €	17,80 €	17,90 €	1,20 €
5 500 < 11 500	1 enfant	34,00 €	34,50 €	6,80 €	6,90 €	0,60 €
	2ème et en plus	33,00 €	33,50 €	6,60 €	6,70 €	0,50 €
	1 enfant extérieur	93,00 €	93,50 €	18,60 €	18,70 €	1,10 €
	2ème extérieur et en plus	92,00 €	92,50 €	18,40 €	18,50 €	1,00 €
11 500 < 15 000	1 enfant	36,00 €	36,50 €	7,20 €	7,30 €	0,70 €
	2ème et en plus	35,00 €	35,50 €	7,00 €	7,10 €	0,60 €
	1 enfant extérieur	95,00 €	95,50 €	19,00 €	19,10 €	1,20 €
	2ème extérieur et en plus	94,00 €	94,50 €	18,80 €	18,90 €	1,10 €
15 000 >	1 enfant	47,00 €	47,50 €	9,40 €	9,50 €	1,00 €
	2ème et en plus	46,00 €	46,50 €	9,20 €	9,30 €	0,90 €
	1 enfant extérieur	106,00 €	106,50 €	21,20 €	21,30 €	1,50 €
	2ème extérieur et en plus	105,00 €	105,50 €	21,00 €	21,10 €	1,40 €

PRESTATIONS HERINOIS	TARIFS
REPAS MATERNEL	3,40 €
REPAS PRIMAIRE	3,50 €
REPAS PERSONNEL	4,50 €
REPAS ELUS	6,20 €
GARDERIE PLAT APPORTE (1)	1,50 €
GARDERIE PLAT APPORTE PLAÏ	1,50 €

PRESTATIONS EXTERIEUR	TARIFS
REPAS MATERNEL	4,40 €
REPAS PRIMAIRE	4,50 €
GARDERIE REPAS APPORTE (1)	2,00 €
GARDERIE REPAS APPORTE PLAÏ	2,00 €

(1) si mise en place du protocole sanitaire dans le cadre d'un confinement

1ère carte à puce gratuite

Remplacement de cette carte : 5,00 €

semaine indivisible sauf dans le cas où l'accueil ne se fait pas sur la semaine entière et pour les enfants relevant d'un PAI

-Tarif enfant dans le cadre d'un PAI = Tarif Horaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.